

TABLEAU COMPARATIF DES RÉGIMES DISPONIBLES

	CARACTÉRISTIQUE	RVER	REER COLLECTIF	CELI COLLECTIF
GÉNÉRALITÉS	Employés admissibles	Salariés âgés de 18 ans et plus et ayant un an de service continu	Tous	Âgés de 18 ans et plus
	Droits de cotisation	Plafond annuel REER (en fonction du revenu)	Plafond annuel REER (en fonction du revenu)	Maximum de 5 500 \$ par année (indépendamment du revenu)
	Obligation de la mise en place	Obligatoire selon l'échéancier établi	Non. <i>Alternative au RVER avant les dates butoirs de l'échéancier établi pour le RVER</i>	
	Dates butoirs à respecter	<ul style="list-style-type: none"> • 20 employés et plus : 31 décembre 2016 • 10-19 employés : 31 décembre 2017 • 5-9 employés : pas avant 2018 (à déterminer) 	En tant qu'alternative au RVER <ul style="list-style-type: none"> • 20 employés et plus : avant le 31 décembre 2016 • 10-19 employés : avant le 31 décembre 2017 • 5-9 employés : (date à déterminer) 	
EMPLOYEUR	Cotisations exigées	Non, base volontaire	Non, base volontaire	Non, base volontaire
	Cotisations sujettes aux charges sociales	Non	Oui (taxes sur la masse salariale)	Oui (taxes sur la masse salariale)
	Cotisations déductibles comme dépenses d'entreprise	Oui	Oui	Oui
	Cotisations immobilisées jusqu'à la retraite de l'employé	Oui	Non	Non
EMPLOYÉ	Taux de cotisation par défaut	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2017 : 2 % • 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 : 3 % • Dès 1^{er} janvier 2019 : 4 % 	Non	Non
	Cotisations employeur imposables	Non	Oui	Oui
	Cotisations déductibles d'impôt	Oui	Oui	Non
	Cotisations immobilisées jusqu'à la retraite de l'employé	Non	Non	Non
	Options de placement	Option par défaut « cycle de vie » en fonction de l'âge du participant. Autres options disponibles à certaines conditions seulement	Au choix du participant	Au choix du participant
	Retraits imposables	Oui	Oui (sauf pour le RAP ¹ ou le REEP ²)	Non

¹RAP : régime d'accèsion à la propriété

²REEP : régime d'encouragement à l'éducation permanente